



Les Foulées de Rando Nature 2026

Dimanche 28 juin, Port l'Épine

22660 Trélévern

DEUX parcours magnifiques entre terre et mer de 16 et 8 Km
sur Trélévern, Trévous-Tréguignec, Camlez, Penvenan, Kermaria-Sulard, Louanec

Départs : Parking Port l'Épine	Circuit 8 km	Circuit 16 km
Marcheurs	10h05	8h45
Coueurs	10h10	9h45

Bulletin d'inscription et de réservation de repas (disponible aussi

avec le règlement sur le site et dans les commerces de Trévous-Tréguignec et Trélévern)

(Inscriptions coureurs possibles sur www.klikego.com : 10+1€)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° téléphone fixe : ou Portable :

Adresse courriel :

Année de naissance: Catégorie : marcheur coureur

N° de licence FFA : Club, association ou ville :

Sexe : masculin féminin

Circuit 8 km : nombres de participants et de repas :

Nombre de marcheurs : Nombre de coureurs : Nombre de repas :

Circuit 16 km : nombres de participants et de repas :

Nombre de marcheurs : Nombre de coureurs : Nombre de repas :

(Pas de certificat médical pour les marcheurs)

Calculez le montant de votre participation

	Prix unitaire	Nombre	Total
Engagement marcheurs	7 € x	=	
Engagement coureurs + 2€ pour les inscriptions sur place	10 € x	=	
Repas seul (réservations avant le 24 juin)	11 € x	=	
Montant du chèque à établir au nom de Rando Nature =			

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement (sur le site si vous avez le bulletin diffusé par la presse) et en avoir accepté toutes les clauses.

Le à

Signature

À retourner à :

Rando Nature chez André De Bue
2, lot des Fontaines 22660 TRELEVERN
Tél : 06 74 85 60 75

<http://rando.nature22.free.fr/>

Réunion signaleurs / bénévoles Inscriptions mardi 11 juin 18h30 salle polyvalente Trélévern

En 2025, 4010 € ont été répartis entre les écoles de Trélévern et Trévous-Tréguignec, les Enfants de Trestel, la Banque Alimentaire de Lannion, BASE, le centre hospitalier de Lannion, BA mwen an Thabault, ARSLA et un rayon de soleil pour Emma.

Pièces à joindre obligatoirement au bulletin d'inscription :

- ▲ Un chèque à l'ordre de Rando Nature d'un montant correspondant au tarif de l'inscription et des éventuels repas. Pas de certificat médical ou PPS pour les marcheurs.
- ▲ pour les **coureurs** licenciés, une photocopie de la licence FFA valable pour la saison en cours,
- ▲ pour les **coureurs** non-licenciés, une photocopie d'un certificat médical (aptitude à la course à pied) ou d'un PPS (*Parcours Prévention Santé*) datant de moins d'un an ,
- ▲ les mineurs de moins 18 ans devront fournir en outre une autorisation du représentant légal mentionnant son acceptation du règlement.

Toute inscription incomplète ne pourra être prise en considération

Règlement des Foulées de Rando Nature 2026 :

Art 1. La compétition est ouverte à toute personne née en 2008 ou avant (course 16 km) ou née en 2010 ou avant (course 8 km), couverte par une assurance à responsabilité civile pour tout type de dommages corporels, matériels ou immatériels qu'elle pourrait occasionner au cours de la manifestation. Une assurance « indemnisation des accidents corporels » est fortement recommandée, Rando Nature dégageant sa responsabilité en cas d'accidents de ce type dont elle ne serait pas directement responsable.

Art 2. Tarifs et frais d'inscriptions.

- ▲ Les frais d'inscriptions, payables par chèque à l'ordre de Rando Nature, sont :
 - ▲ Marcheurs 7 €,
 - ▲ Coureurs : 10 € + 2 € pour les inscriptions sur place, (11 € par Klikego)
- ▲ le montant du repas est de 12 € (à réserver avant le 24 juin).

Art 3. Chaque concurrent (**coureur**) est tenu de fournir l'attestation PPS FFA ou un certificat médical d'aptitude de moins d'un an stipulant qu'il est apte à pratiquer la course en compétition ou à défaut, la photocopie de la licence FFA (Fédération Française d'Athlétisme) de l'année en cours. L'identité du concurrent peut être vérifiée lors de la remise des dossards (recommandation FFA). Les mineurs devront fournir en outre une autorisation du représentant légal mentionnant son acceptation du règlement.

Art 4. Chaque concurrent doit transmettre le bulletin d'inscription rempli et signé, accompagné du chèque à l'ordre de Rando Nature (voir tarifs), du certificat médical (**coureurs uniquement**), de l'attestation PPS FFA ou de la photocopie de la licence FFA et si nécessaire de l'autorisation du représentant légal à l'adresse ci-dessous.

Les bulletins d'inscription avec réservation de repas devront parvenir à l'association avant le 24 juin 2026 inclus. Après cette date et pour des raisons logistiques, les repas ne pourront être garantis aux participants.

Art 5. Les noms, prénoms, adresses et catégories de coureurs seront communiqués à la presse (classement) et sur les sites spécialisés sauf en cas d'opposition écrite du concurrent... Les enregistrements écrits, sonores, photographiques ou cinématographiques effectués par les membres de l'organisation des courses restent propriété de l'association "Rando Nature". Ils pourront être publiés dans la presse, sur le site de l'association et les sites spécialisés. En cas de refus de publication, veuillez l'indiquer par écrit à l'association. Conformément à la loi Informatique et Liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

Art 6. Dans le cadre de la course, les participants sont tenus de suivre les recommandations des organisateurs et commissaires de piste (signaleurs).

Art 7. En cas de litige, les décisions du bureau seront sans appel.



le trégor